



## Mariage avec 29ans d ecart

Par **garcon46**, le **06/03/2010** à **10:33**

Bonjour,je suis un ivoirien vivant en france mais j ai connu ma femme ki a 49 ans et moi j ai 20 ans on veut se marier.  
kelke soit la difference d age nous nous aimons je suis jeune mais je suis trop mur ds la tete et on s aime. mais j ai une preoccupation vu la differencce d age si c est possible notre mariage. et le probleme c est que j ai pas le sejour francais mais j ai la carte de sejour italiene de 5 ans . j aimerais avoir vos reponses merci.ma femme ma confirmee que c est possible mais j ai besoin aussi de votre avis .

Par **ouahmed**, le **06/03/2010** à **10:52**

bonjour a vous

je pense pour pour vous marie avec une femme qui a 29ans d'ecart d'age avec vous sa doit etre un soupçon pour l'administration qui lutte contre les mariages en blanc.

le mariage c'est un droit vous avez parfaitement le pleins droite de vivre avec une femme et peut importe l'age.

la carte de sejour italienne vous donne droit de circuler en france,mais pas pour travailler ni pour vivre en france,car vous etre un etranger extracommunautaire.

depuis le 1er juillet 2009 la loi a changer en france pour les etrangers qui ont pas un titre de sejour valabe et qui se marient avec les francais(ses),c'est quil seront dans l'obligation de rentrer dans leurs pays d'origine pour chercher un visa de long sejour aupres des autorite

française installer dans leurs pays( toute une démarche), (les algériens sont pas concernée par cette loi)

pour vous, vu que vous résidez en Italie je pense que vous allez faire votre démarche auprès d'un consulat de France le plus proche de votre lieu de résidence en Italie.

sachez une chose aussi, ici en France certaines mairies (maires) refusent de célébrer un mariage d'un étranger sans séjour en France, qui est de son droit, car un maire c'est un élu(e) et il a une souveraineté sur le territoire de sa mairie.

J'espère que mes réponses sont utiles,  
bonne continuation dans vos démarches  
cordialement

Par **garcon46**, le **07/03/2010 à 19:28**

salut mais je pense que tu te trompes car nous avons déjà demandé à la mairie et ils ont dit que ce n'était pas un problème avec mon séjour italien puisque l'Italie est dans l'Union européenne et donc tout étranger ayant une carte de séjour d'un pays de l'Union européenne pouvait se marier dans un autre pays de l'Union avec le ou la partenaire qui est une ou un citoyen du pays

Par **garcon46**, le **07/03/2010 à 19:38**

je pense la loi de 2009 concernant ceux qui n'ont pas de papier et qui veulent se marier concerne aussi les algériens à ma connaissance j'ai des amis algériens qui veulent se marier mais qui n'y arrivent pas. Dis-moi pourquoi alors? quand à moi le séjour je l'ai déjà même si c'est un séjour italien en ce qui est d'une carte de séjour donc la loi française m'autorise à travailler ici en France à condition que je trouve moi-même un patron ou je trouve un employeur donc je suis pas clandestin sois pas jaloux de mon mariage on a vu plus que ça ici en France. merci à toi.

Par **ouahmed**, le **07/03/2010 à 22:27**

je suis pas jaloux jeune homme  
je connais la France c'est loin mieux que toi

revenir au mariage à la mairie même un clandestin peut se marier même avec sa carte d'identité

entre la mairie et la préfecture il y a une grande différence, tes papiers tu vas les avoir à la préfecture pas à la mairie

je te conseille d'aller voir directement à la préfecture et tu auras une réponse plus claire

revenant a la loi du 1JUILLET 2009 cest bien ecrit noir sur blanc que les algeriens sont pas concerné;comme la regularisation apres plus de 10ans de presence en france; pour c algeriens qui ont pas obtenu leurs droit car ils sont mal informé, car ils ont parfaitement le droit de recevoir un titre de sejour sur place apres leurs mariage;a une seul condition quil sont rentré legalement en france

pour toi faux te renseigné a la prefecture ou a la sou prefecture taura un bonne reponce  
bonne continuation

Par **assiette**, le **25/07/2012 à 12:31**

moi j aimerai qu on reponde au message que j ai meis hier soir sur lr site surtout toi danonyme je t avais posees certaine question je te remercie si tu peut m apprtee des reponses a mes questions